

DECISION

N° 04/2024

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1 et autorisant le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement),

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre notamment d'une part en investissement d'inscrire deux nouvelles dépenses pour la réfection de la toiture de l'école maternelle François Revéret et l'éclairage du stade d'entraînement du complexe sportif des Isles, de diminuer la somme allouée aux travaux de voirie et des nouvelles recettes issues du FCTVA de la taxe d'aménagement, d'une subvention relative à la réfection des courts de tennis, d'une subvention du Centre National de Musique et d'un emprunt supplémentaire prévisionnel à effectuer, et d'autre part en fonctionnement d'inscrire deux nouvelles dépenses pour l'entretien de la toiture de l'école primaire Revéret et le nettoyage des cheneaux de la halle du marché et une nouvelle recette du FCTVA,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Virement de crédit - COMMUNE D'AVERMES - 2024
virement de crédit n°1 19/07/2024

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
chapitre 21 Immobilisations corporelles	185 450,00	chapitre 16 Emprunt	128 650,00
		chapitre 10 dotations	11 800,00
		chapitre 13 subventions investissement	45 000,00
Total dépenses :	185 450,00	Total recettes :	185 450,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
Pôle Services Techniques			
chapitre 011 Charges à caractère général	1 890,00	Chapitre 74 Dotations, subventions	1 890,00
Total Dépenses	1 890,00	Total Recettes	1 890,00
Total Dépenses	187 340,00	Total Recettes	187 340,00

Article 2 : De rendre compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : La directrice des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de l'Allier.

Le Maire

Signé

Jean-Luc ALBOUY